Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260922-D2026_36-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 22/09/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/09/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel (arrivé point 4), LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : DENIER Emmanuel (jusqu'au point 3)

Procurations : DENIER Emmanuel à FROGERAIS Lydie (jusqu'au point 3)

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/36 – Projet de gouvernance (CCVIA)

Lors de la séance du 9 juin 2026, le conseil communautaire a acté la mise en place d'un pacte de gouvernance conformément à la loi Engagement et proximité. Ce document projet a reçu un avis favorable de la conférence des Maires du 2 septembre 2026.
Le projet de pacte de gouvernance est composé d'un rappel de caractéristiques du territoire, des principales informations relatives à la gouvernance, d'une introduction présentant les principes et valeurs du pacte et d'une synthèse des modalités mises en œuvre.

Conformément à l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **10 POUR et 1 ABSENTION** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de pacte de gouvernance de la CCVIA.

Le Maire
Bruno RICHARD

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno